



On m'impose 39h de présence, payées 35h

Par **Steph421**, le **03/10/2011** à **12:35**

Bonjour à tous,

J'espère que vous allez pouvoir m'aider.

Cela fait 4 ans que je suis dans une entreprise de conseils sous la Syntec.
Aujourd'hui, je craque car j'ai de moins en moins de temps libre dans ma vie privée.

=> Je fais 39h par semaine

=> Je fais en moyenne 5 heures supp au delà de ces 39h.

(Interventions imposées, en dehors de mes heures de bureau imposées)

J'ai été embauché "cadre" sans aucune autre mention.

Ma fiche de paye est encore plus suspecte, car elle n mentionne même pas que je suis cadre, et les niveaux/Coeff stipulés correspondent à un ETAM.

=> certainement une erreur puisque les prélèvements sociaux et patronaux correspondent bien à ceux d'un cadre.

- Le sousci est que depuis 4 ans, on ne m'a payé que 35h par semaine.

(Pas une de plus pas une de moins, en me faisant comprendre que c'est normale car je suis cadre)

- Je n'ai pour congés que mes congés payés. (aucune RTT, aucune récupération quelconque de temps de travail)

D'après la syntec pour un cadre, il y a trois modalités (1,2,3)

Il n'est précisé nulle part à quelle modalité j'appartient, ni sur mon contrat de travail, ni sur ma fiche de paie, et je n'ai jamais rien signé de ce genre.

Mon salaire annuel brut est inférieur au plafond de la sécurité sociale, il l'a dépassé une fois car je dois faire des astreintes depuis 1 an et demi.

Bref tout porte à croire d'après les conditions que je viens d'exposer, que je suis un cadre de modalité 1, et que donc d'après la syntec, on me doit au minimum les heures supplémentaires que j'effectue entre 35h - 39h.

(Je ne parle pas des autres heures! qui au passage sont tracées dans une base de données)

4 ans d'ancienneté, je vous laisse faire le calcul.

J'ai commencé à remonter le problème à la direction, mais tout le monde (à commencer par le

patron) semble se renvoyer la balle en me disant qu'il y a une explication mais, sans me la communiquer.

D'après vous, suis-je bien dans mon bon droit, y a-t'il quelque chose que j'ai omis?

Merci beaucoup à vous.

Steph

Par **P.M.**, le **03/10/2011** à **16:31**

Bonjour,

L'employeur devrait vous rémunérer pour tout le temps de travail effectif y compris en heures supplémentaires...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **Steph421**, le **03/10/2011** à **20:43**

Merci pour votre réponse qui me conforte dans ma réflexion.